



Délibération
du Comité de l'eau et de la biodiversité
de la Martinique
N° 2019-01

Assemblée plénière du 25 février 2019

Objet: Résolution sur le projet Greenwater de la SARA

L'An deux mille dix-neuf et le lundi 25 février à neuf heures s'est tenue à la salle Émile Maurice de l'ex-hôtel du Département à Fort-de-France, la réunion plénière du Comité de l'eau et de la Biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Antoine VEDERINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Yvon PACQUIT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc LEDOUX, représentant des collectivités territoriales
- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Patricia TELLE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Philippe GRAND, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Éric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Stephanie DIDIER, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- Mme Nadine CHEVASSUS, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la mer,
- Mme Fanny LABEAU-CHAVIGNY, représentant le directeur de l'Agence régionale de santé,
- M. César DELNATTE, représentant le directeur de l'Office national des forêts,

- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie Michèle MOREAU, représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. le préfet, à M. Patrick BOURVEN,
- M. le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à Mme CHEVASSUS,
- Mme Anne-Lise TAILAME personnalité qualifiée, à Mme BRASSY,
- Mme Stéphanie DIDIER représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à Mme BRASSY, à partir de 10h30

Membres excusés :

- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Victor CESAR, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Katarina BLUM, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Le directeur général de l'Agence française de la biodiversité.

Membres absents :

- M. Charles-André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée.

Assistait de Droit :

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

Invités permanents :

- Mme Danielle MARIE-LOUISE – animateur du Contrat de rivière du Galion,
- M. Axel VILLARD-MAUREL – animateur du Contrat de baie de Fort-de-France,
- Mme Arielle PRIAM – représentant du service eau de la CTM,

Assistaient :

M. Loïc MANGEOT - ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE ; M. Jean-Luc LEFEBVRE – DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER - DEAL ; Magali JULIEN – ARS ; Mme LAPU Murielle – CACEM ; Mme Laurence LOUISON – CACEM ; Ludovic LOUIS – CAP NORD ; Johanna HIERSO – CAESM ; Louison LAURENCE – CACEM ; Lionely AGESILAS – CACEM ; Jean-Pierre ALLENOU – IFREMER ; Béatrice DEGAULEJAC – CREOCEAN ; Mélanie HERTEMAN – Nature & Développement ; Pauline JANVIER – IREDD ; Fady HAMADE – IREDD, Jacques JEAN-BAPTISTE – EDF ; Richard BARNAY – EDF ; Florent GRABIN – PUMA ; M. Jean-Daniel MARTINEAU – Chambre d'agriculture.

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 212-1, L. 213-13, L. 213-13-1, L. 213-14, L. 371-3, et R. 213-50 et suivants ;

Considérant la présentation de Mme TOUL sur le projet de dessalement de la SARA, les compléments apportés par M. PACQUIT et la discussion qui s'en est suivie,

Les membres du Comité de l'eau et de la biodiversité,

après avoir décidé à l'unanimité des membres présents de porter à l'ordre du jour la question du projet de la SARA,

après un vote ayant donné les résultats suivants :

Membres électeurs : 40

N'ayant pas assisté au vote : 1

Présents ou représentés : 28

Pour : 11

Abstention : 10

Contre : 7

adoptent la motion suivante

Article 1 :

Il est demandé l'arrêt momentané des travaux du projet de dessalement d'eau de mer de la SARA en attendant que des informations soient apportées par l'entreprise au CEB.

Ainsi délibéré par l'assemblée plénière en sa séance du 25 février 2019.

La présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité


Marie-France TOUL

- 6 MAI 2019

